

**Préfecture du Bas-Rhin**  
**Direction de la coordination des politiques publiques et de l'appui territorial**  
**Bureau de l'environnement et de l'utilité publique**

---

**AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE**

Une enquête publique portant sur la demande d'ouverture de travaux miniers (DAOTM) à Rittershoffen dans la concession de gîtes géothermiques à haute température dite « concession de Rittershoffen » présentée par la société Électricité de Strasbourg est prescrite.

L'enquête, d'une durée de 32 jours, se déroulera du lundi 10 février 2025 (09h00) au jeudi 13 mars 2025 (12h00) inclus en mairie de Rittershoffen et en mairie de Betschdorf.

Le président du tribunal administratif de Strasbourg a désigné monsieur Didier Anne-Braun, en qualité de commissaire enquêteur et monsieur Thierry Tournier, en qualité de commissaire enquêteur suppléant.

Le dossier d'enquête relatif à ce projet est assorti :

- du résumé non technique général,
- d'une étude d'impact et d'incidence sur la ressource en eau et de son résumé non technique,
- d'une étude de danger et de son résumé non technique,
- de l'annexe à l'étude de danger traitant du risque sismologique,
- du résumé de la tierce expertise,
- de l'avis de l'autorité environnementale,
- de la réponse écrite du maître d'ouvrage à l'avis de l'autorité environnementale,
- des autres avis obligatoires rendus.

Pendant la durée de l'enquête, le dossier d'enquête relatif à ce projet peut être consulté par le public :

- sur support papier, à la mairie de Rittershoffen et à la mairie de Betschdorf, aux jours et heures habituels d'ouverture des bureaux ;
- sur un poste informatique à la mairie de Rittershoffen aux jours et heures habituels d'ouverture des bureaux ;
- sur le site internet de la préfecture du Bas-Rhin à l'adresse électronique suivante :

<https://www.bas-rhin.gouv.fr/Actions-de-l-Etat/Environnement/Geothermie/Geothermie-Haute-temperature/Haute-temperature>

sous la rubrique « Concession de Rittershoffen » et la société Electricité de Strasbourg ;

- sur le site internet hébergeant le registre dématérialisé à l'adresse électronique suivante :

<https://www.registre-dematerialise.fr/5943> .

Pendant la durée de l'enquête, une réunion publique est organisée dans la commune de Rittershoffen à la salle polyvalente, rue du château d'eau. La réunion programmée le mardi 25 février 2025 de 19h00 à 21h30 sera animée par le commissaire enquêteur en présence du maire de la commune de Rittershoffen et du responsable du projet (Électricité de Strasbourg). Le public pourra à cette occasion interroger les uns et les autres sur l'ensemble des éléments du projet et du dossier.

Pendant la durée de l'enquête, le public peut formuler ses observations et propositions selon les modalités suivantes :

- sur les registres d'enquête ouverts à cet effet à la mairie de Rittershoffen et à la mairie de Betschdorf aux jours et heures habituels d'ouverture ;

- par écrit ou par oral au commissaire enquêteur aux lieux, jours et heures indiqués ci-dessous ;
- par voie postale, à l'attention du commissaire enquêteur à la mairie de Rittershoffen, place Anne Franck-Neumann – 67690 RITTERSHOFFEN ;
- par voie électronique à l'adresse électronique suivante : [enquete-publique-5943@registre-dematerialise.fr](mailto:enquete-publique-5943@registre-dematerialise.fr) ;  
Les contributions transmises par courriel seront publiées dans les meilleurs délais sur le registre dématérialisé <https://www.registre-dematerialise.fr/5943> et donc visibles par tous ;
- sur le registre dématérialisé accessible à l'adresse internet suivante : <https://www.registre-dematerialise.fr/5943>.

Les observations et propositions du public transmises par voie postale, ainsi que les observations écrites susmentionnées sont consultables au siège de l'enquête.

Par ailleurs, sauf mention contraire, en vertu du règlement général sur la protection des données (RGPD), les noms, prénoms et coordonnées des contributeurs seront systématiquement anonymisés.

Le commissaire enquêteur se tient à la disposition du public pour recevoir ses observations et propositions aux jours et heures suivants :

- |                           |                            |                                       |
|---------------------------|----------------------------|---------------------------------------|
| – mairie de Rittershoffen | : lundi 10 février 2025    | de 09h00 à 12h00,                     |
| – mairie de Betschdorf    | : jeudi 20 février 2025    | de 09h00 à 12h00,                     |
| – mairie de Rittershoffen | : vendredi 28 février 2025 | de 10h00 à 12h00 et de 17h00 à 19h00, |
| – mairie de Rittershoffen | : jeudi 13 mars 2025       | de 09h00 à 12h00.                     |

Des informations peuvent être demandées auprès de la société Électricité de Strasbourg à l'adresse suivante : [enquete.publique@es.fr](mailto:enquete.publique@es.fr). Des informations relatives à l'enquête pourront être également consultées à l'adresse internet susmentionnée.

À l'issue de l'enquête, le public pourra consulter le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur, pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête :

- sur support papier, à la mairie de Rittershoffen, à la mairie de Betschdorf et à la préfecture du Bas-Rhin (bureau n° 103) ;
- par voie dématérialisée, à l'adresse internet de la préfecture susmentionnée.

La décision susceptible d'intervenir au terme de l'enquête publique est un arrêté préfectoral portant autorisation d'ouverture de travaux miniers ou portant refus.